

Communiqué de presse

Le coronavirus montre le besoin urgent de moderniser la loi sur le travail

c/o Société suisse des employés de commerce
Hans-Huber-Strasse 4
Postfach 1853
CH-8027 Zurich

info@die-plattform.ch
die-plattform.ch/fr

Zurich, le 8 juin 2020

Face au coronavirus, le télétravail s'est répandu dans de nombreuses professions. Il est non seulement largement pratiqué, mais également très prisé comme modèle de travail flexible et porteur d'avenir. C'est ce que démontre la dernière enquête des associations d'employés et associations professionnelles de la plateforme. Pour que le télétravail puisse s'établir dans la durée, au-delà de la situation de crise actuelle, la plateforme réclame une modernisation de la loi sur le travail sur trois niveaux : réglementation des temps de travail et de repos, mise à disposition de l'infrastructure nécessaire et protection de la santé pour le travail en dehors de l'entreprise.

A la fin du mois de mai 2020, près de 6400 membres actifs des associations d'employés et associations professionnelles de la plateforme – composée de la Société des employés de commerce, d'Employés Suisse, de l'Association suisse des cadres (ASC), de la Société zurichoise de gestion des ressources humaines (ZGP) et de veb.ch, la Chambre suisse des experts en finance, controlling et comptabilité – ont participé à une enquête commune sur les conditions de travail pendant la phase de déconfinement liée au coronavirus et exposé leurs attentes pour la période après la crise.

Le télétravail devient un modèle d'avenir

Jusqu'à leur retour au fonctionnement normal, près de la moitié des personnes interrogées travaillent depuis leur domicile. 51% d'entre elles avaient déjà travaillé occasionnellement à distance. Parmi les personnes interrogées qui travaillent sur leur poste habituel malgré le coronavirus ou depuis l'étape de déconfinement du 11 mai, 30% avaient déjà travaillé occasionnellement à distance. Ce chiffre s'élève même à 42% pour les actifs ayant des enfants.

Le télétravail n'est donc pas un phénomène marginal : toutes les personnes interrogées, indépendamment du fait qu'elles aient déjà travaillé à domicile ou qu'elles aient découvert le télétravail ces derniers mois, ressentent le besoin de travailler davantage à distance, suite à la crise du coronavirus. Au total, 52% souhaitent travailler plus souvent à domicile (et même jusqu'à 63% chez les personnes habituées au télétravail). En outre, 45% souhaitent mener plus de réunions virtuelles (cf. graphique 1). Ce souhait est particulièrement grand chez les actifs ayant des enfants. Même forcée, la conciliation vécue pendant la crise s'est avérée positive. « A l'avenir, nous ne pourrions pas nous passer de développer des modèles de travail plus flexibles en matière de temps et de lieu et de les ancrer dans la loi », estime Ursula Häfliger, Directrice de la plateforme.

Oui à la flexibilité, mais pas aux dépens des contacts sociaux

Une majorité écrasante des personnes interrogées (96%) indiquent qu'elles peuvent travailler aisément depuis leur domicile. Seules 15% préféreraient travailler au bureau, et ceci essentiellement en raison du manque de contacts sociaux ou d'infrastructure. Cela se reflète également dans les réponses concernant les plus grands défis actuels : le manque de contacts sociaux et les difficultés de coordination avec les collègues font partie des difficultés majeures mentionnées dans le cadre du télétravail (cf. graphique 2). Ursula Häfliger en conclut : « L'importance de la communication et des contacts sociaux – même s'ils sont actuellement fortement

marqués par la crise – laisse penser que si le télétravail devient un standard, il faudra prévoir des jours fixes pour les échanges et la socialisation dans l'entreprise (ou à un autre endroit approprié). »

En règle générale, le télétravail offre une plus grande flexibilité aux professionnels dans les métiers de service et de la connaissance et il peut promouvoir la motivation, la santé et une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée – tant que les travailleurs concernés bénéficient d'une plus grande liberté d'organisation et que le cadre juridique du travail est clairement défini. Cela s'avère particulièrement nécessaire sur le long terme, pour les employés poursuivant le télétravail sur plusieurs mois ou pendant plusieurs années et lorsque ce modèle de travail ne sera plus simplement une alternative issue d'une situation de crise.

La saisie du temps de travail, l'infrastructure et l'ergonomie nécessitent des règles claires

L'enquête montre clairement que certains domaines nécessitent de toute urgence des accords fermes entre les employés et les employeurs. Les difficultés liées au télétravail sont notamment dues au manque d'infrastructure (49%) et de technique (37%). Même si plus de 80% des entreprises assurent l'infrastructure de base (p. ex. ordinateur portable, outils de communication numérique), le soutien s'arrête au plus tard lorsqu'il s'agit d'agencer le poste de travail à domicile et de mettre en place les abonnements TIC requis : actuellement, seuls 25% des employeurs fournissent une contribution matérielle ou financière (p. ex. téléphone portable, Internet, écran, mobilier) pour le travail à domicile.

Une attention particulière doit également être accordée à la protection de la santé dans le cadre du télétravail (cf. graphique 3). La gestion de la santé en entreprise ne couvre pas le modèle du télétravail. La protection de la santé devrait plutôt être individualisée. Les principales difficultés et incertitudes que rencontrent les actifs apparaissent au niveau de l'ergonomie (90%), de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée (35%, et jusqu'à 50% chez les personnes ayant des enfants) et de la saisie du temps de travail (21%).

Le télétravail doit être ancré dans la législation

La loi actuelle sur le travail est conçue pour des temps de travail fixes en entreprise. Elle date de l'ère industrielle et ne répond plus aux nouveaux besoins de notre société ou du marché du travail, de plus en plus axé sur les services. La plateforme réclame donc une modernisation de la loi sur le travail, couplée à des mesures de prévention dans le domaine de la protection de la santé – mesures qui tiennent compte de manière appropriée des risques psychosociaux.

Ursula Häfliger conclut : « Si le télétravail fait partie de la nouvelle normalité dans le monde du travail, il est impératif d'en clarifier les conditions-cadres. Trois niveaux d'action sortent tout particulièrement du lot : la réglementation des temps de travail et de repos qui est définie à travers la loi sur le travail, la mise à disposition de l'infrastructure nécessaire qui peut faire partie d'un accord entre l'employeur et l'employé, et la protection de la santé pour le travail en dehors de l'entreprise. Les questions de disponibilité ou du remboursement des dépenses liées à la réalisation du travail à domicile doivent également faire partie de ces réglementations. » Le télétravail doit être attractif aussi bien pour les employés que pour les entreprises. La plateforme soumettra prochainement des propositions correspondantes au Parlement.

Contact | die-plattform.ch/fr

- Dr. Ursula Häfliger, Directrice, T +41 44 283 45 78, info@die-plattform.ch
- Emily Unser, Responsable communication externe, T +41 44 283 45 60, media@die-plattform.ch

Communiqué de presse

Le coronavirus montre le besoin urgent de moderniser la loi sur le travail

Graphiques

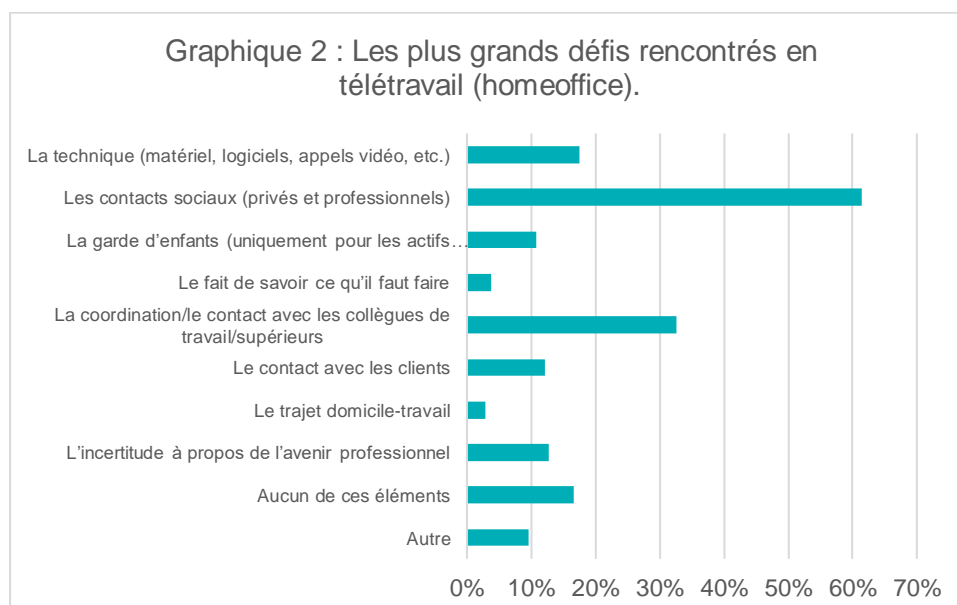
Graphique 1 : Leçons tirées de la crise du coronavirus.

Source: la plateforme



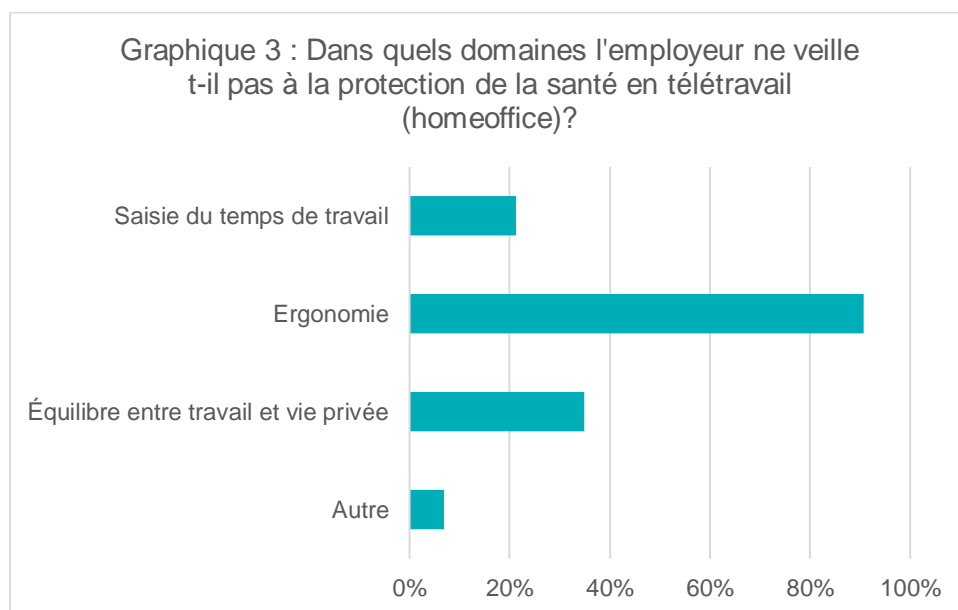
Graphique 2 : Défis rencontrés en télétravail.

Source: la plateforme



Graphique 3 : Protection de la santé en télétravail.

Source: la plateforme



A propos de l'enquête

Du 18 au 22 mai 2020, les cinq associations d'employés et professionnelles de la plateforme ont interrogé leurs membres sur les conditions de travail pendant la phase de transition et sur les étapes d'assouplissement prévues par la Confédération pour le déconfinement du coronavirus. Au total, plus de 6400 actifs ont participé à l'enquête. Hommes et femmes ont participé en proportions égales, tandis que seulement un peu plus de 7% des personnes interrogées étaient situés en zone francophone. Tous les participants ont reçu une invitation par e-mail. L'enquête a été réalisée en ligne.

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

La plateforme est l'alliance politique des associations d'employés et associations professionnelles indépendantes. Avec ses quelque 88'000 membres, elle agit dans l'intérêt des professions de service, qui emploient actuellement 80% de la population active (avec une tendance à la hausse), et des métiers de la connaissance, le secteur professionnel qui connaît la plus forte croissance en Suisse. Elle travaille à des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettant aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.